

Département de la Loire

Canton de Charlieu

Commune de PRADINES

### EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le sept février les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, SCHIMITZ Jean-Marc, Patrick LARRAY, DENIS Sylvie, FESSY Véronique, , Magali BOULLIER, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, GASDON Maxime, SEIGNERET Ludivine, RIVIERE Mickaël.

Absent : GOUJON Mickaël.

Secrétaire de séance : Hubert MONDIERE.

Date d'envoi de la convocation : 02 Février 2023.

---

### DÉLIBÉRATION « SUBVENTION À LA MFR DE ST GERMAIN-LESPINASSE ».

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande de subvention émanant de la Maison Familiale Rurale de St Germain-Lespinnasse pour l'année scolaire 2022-2023.

Il précise que 2 élèves, dont les parents habitent la commune, sont scolarisés dans cet établissement.

Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention de 40 € / élève à la Maison Familiale Rurale de St Germain-Lespinnasse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 80 € à la Maison Familiale Rurale de St Germain-Lespinnasse

Fait à Pradines, le 07 Février 2023.

Le secrétaire de séance,  
Hubert MONDIERE

Le Maire,  
Charles BRUN